

OBJET

CONSEIL MUNICIPAL  
- Désignation du  
représentant du Conseil  
Municipal de la Ville  
de Saint-Quentin à la  
commission spécialisée  
de coordination des  
actions de prévention des  
expulsions locatives.

-=-

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
23/06/20

Date d'affichage :  
07/07/20

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers  
votant : 42

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 JUIN 2020 à 18h00

Réunion par visioconférence

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Xavier BERTRAND, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Colette BLERIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, Mme Agnès POTEL, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Sandrine DIDIER, M. Dominique FERNANDE, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe CARMELLE, Mme Najla BEHRI, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, M. Antoine MACAIGNE, M. Assiba BEAUFRERE, M. Lionel JOSSE, M. Luz GARCIA IDALGO, M. Julien ALEXANDRE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Aurélien JAN, M. Sébastien ANETTE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Julien CALON, Mme Aïcha DRAOU, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Michel MAGNIEZ, M. Louis SAPHORES, Mme Aïssata SOW, M. Olivier TOURNAY.

Sont excusés représentés :

Mme Djamilia MALLIARD représenté(e) par M. Pascal TASSART, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

La commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) est un outil du plan départemental d'action pour le logement de personnes défavorisées (PDALPD). L'objectif est d'optimiser le dispositif de prévention des expulsions locatives par un traitement global de l'impayé de loyer et une meilleure coordination de l'action des partenaires.

La CCAPEX a été créée par arrêté conjoint du Préfet de l'Aisne et du Président du Conseil départemental de l'Aisne, en date du 1<sup>er</sup> juin 2010.

La Ville de Saint-Quentin est membre de cette commission lorsque la situation d'un ménage dont le logement se trouve à Saint-Quentin est examinée en séance.

A ce titre elle dispose d'une voix délibérative sur les 7 que comporte la commission.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un représentant du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Quentin à la commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives.

J'ai reçu la candidature de :

M. Freddy GRZEZICZAK

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer quant à cette désignation.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 38 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

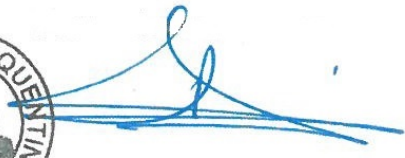
Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX ne prennent pas part au vote.

Ont voté contre : M. Aurélien JAN, M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON.

Pour extrait conforme,



  
Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20200629-49859-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/20

Publication : 07/07/20

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation